



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P376_2023

Date : 27/10/2023

OBJET : Biens vendus aux enchères

Exposé

Suite à la constatation de la présence de biens non utilisés au sein de ses services, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a décidé de mettre en place un processus de revente de biens, via la société AGORASTORE.

A l'occasion de la vente de biens via le site AGORASTORE, les recettes reçues par la collectivité sont déposées à la trésorerie et mis sur un compte d'attente.

Pour régulariser ces comptes, il est demandé au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin d'accepter les recettes suivantes :

Dossier 1 : BOM Semat Renault Premium 270 DCI CT-607-LX a été vendu aux enchères le 10/07/2023 sous le numéro de produit N°47. AGORASTORE nous adresse un virement bancaire de 2 000,47 € correspondant au prix TTC net vendeur (bordereau AGORASTORE N°2994-16681).

Dossier 2 : BOM Semat Renault Premium 320 DCI DD-006-JX a été vendu aux enchères le 10/07/2023 sous le numéro de produit N°48. AGORASTORE nous adresse un virement bancaire de 2 104,90 € correspondant au prix TTC net vendeur (bordereau AGORASTORE N°2994-16419).

Dossier 3 : Une débroussailleuse thermique droite STIHL a été vendue aux enchères le 10/09/2023 sous le numéro de produit N°49. AGORASTORE nous adresse un virement bancaire de 176,34 € correspondant au prix TTC net vendeur (bordereau AGORASTORE N°2994-16845).

Dossier 4 : Une débroussailleuse thermique à guidon STIHL a été vendue aux enchères le 10/09/2023, sous le numéro de produit N°50. AGORASTORE nous adresse un virement bancaire de 269,64 € correspondant au prix TTC net vendeur (bordereau AGORASTORE N°2994-16845).

Dossier 5 : Un taille haie thermique STIHL a été vendue aux enchères le 10/09/2023, sous le numéro de produit N°51. AGORASTORE nous adresse un virement bancaire de 146,38 € correspondant au prix TTC net vendeur (bordereau AGORASTORE N°2994-16845).

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Décide

- **D'accepter** de la société AGORASTORE les sommes suivantes :
 - **Dossier 1 :** 2 000,47 € correspondant au prix net vendeur de la vente aux enchères de la BOM Semat CT-607-LX (les frais acheteurs et de dossier étant à la charge de l'acheteur).
Le numéro de fiche inventaire pour ce bien est AUTCOCA-060129.
La recette sera affectée au budget Principal - compte 7788 - Produits exceptionnels divers.
 - **Dossier 2 :** 2 104,90 € correspondant au prix net vendeur de la vente aux enchères de la BOM Semat DD-006-JX (les frais acheteurs et de dossier étant à la charge de l'acheteur).
Le numéro de fiche inventaire pour ce bien est AUTOCOCA-050107.
La recette sera affectée au budget Principal - compte 7788 - Produits exceptionnels divers.
 - **Dossier 3 :** 176,34 € correspondant au prix net vendeur de la vente aux enchères d'une débroussailleuse thermique STILH (les frais acheteurs et de dossier étant à la charge de l'acheteur).
Le numéro de fiche inventaire pour ce bien est 20_COCA_01_00450.
La recette sera affectée au budget principal Idc n°81569.
 - **Dossier 4 :** 269,64 € correspondant au prix net vendeur de la vente aux enchères d'une débroussailleuse thermique à guidon (les frais acheteurs et de dossier étant à la charge de l'acheteur).
Le numéro de fiche inventaire pour ce bien est 20_COCA_01_00451.
La recette sera affectée au budget principal Idc n°81569.
 - **Dossier 5 :** 146,38 € correspondant au prix net vendeur de la vente aux enchères d'un taille haie thermique STIHL (les frais acheteurs et de dossier étant à la charge de l'acheteur).
Le numéro de fiche inventaire pour ce bien est 9970085781.
La recette sera affectée au budget principal Idc n°81569.
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE